

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2023

37 membres en exercice  
16 présents – 13 pouvoirs – 29 votants  
Convocation adressée et publiée le 4 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 octobre à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaient présents :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Maire de Jouy-en-Josas (78) – Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) - Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) – Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines – Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) – Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) – Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) – Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) – Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Marie-Josée BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) donne pouvoir à Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines – Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) – Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) – Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) – Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) donne pouvoir à François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) donne pouvoir à Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78).

Absents, excusés :

Sylvie BARBERI Adjointe au Maire de Cerny (91) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) - Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

**Délibération n° 2023-43 portant sur la situation du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne en matière de développement durable**

Le président,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 18 octobre 2023

Conseil d'administration du 12 octobre 2023





## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2023

### Délibération 2023 – 43

#### Objet

#### **Rapport sur la situation du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne en matière de développement durable**

Le CIG de la Grande Couronne a souhaité apporter sa contribution aux politiques environnementales, en étant un employeur éco-responsable et moteur de la transition écologique.

Dans cette perspective, le quatrième objectif du projet d'établissement, adopté par le conseil d'administration lors de sa séance du 14 décembre 2021, vise à « Réduire l'impact de (ses) activités sur l'environnement ».

Par cet engagement, le CIG s'engage donc à promouvoir la transition écologique, par exemple auprès de ses collaborateurs, en s'appuyant éventuellement sur un technicien de l'écologie :

- Poursuivre les économies d'énergie et augmenter la part des énergies vertes :
  - Formation et rédaction d'un guide de bonnes pratiques à destination des agents pour les sensibiliser et leur faire adopter les bons gestes quotidiens ;
  - Encourager les collaborateurs à participer à des défis professionnels sur l'énergie (challenge CUBE 2020...).
- Agir sur les déplacements et favoriser les circulations douces pour le personnel du CIG et les modes de déplacements alternatifs :
  - Réaliser une enquête mobilité sur les déplacements professionnels et travail/ domicile,
  - Réaliser un plan de mobilité ;
  - Mettre à disposition des vélos électriques aux couleurs de l'établissement pour le midi afin d'éviter aux agents de prendre leur voiture (marque employeur) ;
  - Mise à disposition de bornes électriques pour les voitures du personnel ;
  - Mise en place du forfait mobilité ;
  - Mise à disposition d'une plateforme pour favoriser le co-voiturage ;
  - Augmenter le % des véhicules alternatifs à faibles émissions dans la flotte interne ;
  - Participer au challenge de la mobilité ;
  - Privilégier le train pour les déplacements professionnels longue distance ;
  - Favoriser l'alternance des réunions et RV en présentiel et en distanciel ;
  - Agir pour pérenniser réglementairement la possibilité de tenir les réunions des différentes instances à distance.
- Encourager une politique d'achat respectueuse de l'environnement :
  - Elaborer une charte de la commande publique responsable : « La Loi climat et résilience, adoptée le 20 juillet 2021 fait de la commande publique un levier de la transition écologique et solidaire. Elle fixe à 5 ans le délai pour intégrer une clause écologique dans les critères, au-delà des seuls facteurs prix et qualité. Le centre propose d'aller au-delà des obligations réglementaires en se fixant un délai d'un an (fin 2022) pour adopter une charte de la commande publique responsable qui traite à la fois des critères mais aussi des clauses environnementales. L'action intégrerait : l'élaboration de la charte par un comité de pilotage interne, l'adoption de la charte par le conseil d'administration et la formation des services amenés à élaborer les marchés publics ;
  - Maîtriser la consommation du papier et de l'encre ;
  - Mettre en place une politique d'achat zéro déforestation ;
  - Réduire au maximum l'utilisation du plastique et des produits en individuel (petite bouteille d'eau, gâteaux sous emballage individuel...) ;
  - Prévoir des ustensiles au logo du CIG réutilisables ;
  - Mettre en place un espace de troc.



- Promouvoir et mettre en place un usage numérique responsable :
  - Réduire la pollution digitale ;
  - Sensibiliser aux bonnes pratiques comme le fait d'éteindre les ordinateurs, écrans, imprimantes et photocopieurs le soir ;
  - Proposer de limiter le nombre d'imprimantes individuelles ;
  - Mettre en place un outil de partage pour les fichiers les plus importants pour limiter les volumes d'échanges par messagerie.
  
- Mettre en place des activités de valorisation du site du CIG et une politique de collecte, de tri et de recyclage des déchets :
  - Aménager le site : installation d'hôtels à insectes, arrosages de plans, échanges de graines permettant de créer du lien social entre les collaborateurs ;
  - Développer des points de tri dans les bureaux (papier, plastique) ;
  - Recycler les déchets de nourriture (installation de composteurs à la cafétéria notamment) ;
  - Identifier des points de collecte (bouchons – textiles – livres – piles) dans les 2 bâtiments ;
  - Développer des actions incitatives et communiquer sur les résultats.

Compte-tenu de la cyberattaque dont l'établissement a été victime en janvier 2022, la mise en œuvre du plan d'action n'a réellement démarré qu'à l'automne 2022 avec le lancement d'un plan de sobriété énergétique.

Concernant les consommations d'énergie, le CIG a déjà réalisé deux bilans carbone, le premier en 2015 et le dernier en 2020. Ses résultats sont publiés sur le site de l'ADEME :

<https://bilans-ges.ademe.fr/fr/bilanenligne/detail/index/idElement/6717/back/bilans>

Cet outil de diagnostic a été inventé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour comprendre et analyser l'activité des particuliers, des entreprises, des collectivités et des administrations en termes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre. Il comptabilise 6 gaz à effet de serre et notamment et surtout le CO<sub>2</sub>, gaz le plus répandu et utilisé comme référence lorsque l'on évoque les données du bilan carbone.

D'après le dernier bilan réalisé :

- Les consommations s'établissent à 286 700 kWh PCS de gaz naturel et à 606 400 kWh d'électricité par an.
  
- Entre 2015 et 2020, le CIG de Versailles a réduit ses émissions de GES de 5%, soit 8 t CO<sub>2</sub>e en moins. Cette différence entre les deux bilans s'explique par une diminution des émissions de l'électricité (- 23%, soit 7 tCO<sub>2</sub>e en moins).

Les ratios énergétiques relevés, à 63 kWh/m<sup>2</sup>.an pour le chauffage (et ECS) et 33 kWh/m<sup>2</sup>.an pour les usages électriques, sont qualifiés de très bons par l'ADEME.

Pour autant, afin de faire face aux difficultés d'approvisionnement en Energie durant l'année 2023, tant en gaz qu'en électricité, des directives gouvernementales invitaient à limiter les consommations

En matière de chauffage, (qui représente 50% des dépenses en énergie au bureau), les systèmes en fonction au CIG dépendent de la date de construction des bâtiments : 1989 pour le bâtiment Boileau et 2017 pour le bâtiment Molière.

Les qualités d'isolation de ces locaux sont différentes, que ce soit en périphérie (murs extérieurs, en sous face, planchers bas) ou en surface (toitures terrasse) ; ainsi que la qualité des modes de chauffage :

- Électrique à convecteurs fluides caloporteurs programmables individuellement dans les locaux du bâtiment Boileau.
  
- Gaz à réseau d'eau en faux plafonds et flux d'air pour les bureaux et à circulation d'air haute pression pour les salles communes telle la salle de conférence, et réseau d'eau intégré au sol pour la cafétéria et les circulations d'accueil du bâtiment Molière.



Des travaux de réhabilitation de façades des locaux Boileau sont prévus afin d'en améliorer les performances thermiques, réduire les consommations d'énergie et améliorer le confort. Cette opération doit débiter dans quelques mois.

Dans l'attente, un certain nombre de mesures est mis en œuvre :

- Un décalage de 15 jours du début et de la fin de la période de chauffe est prévu, en fonction de la température extérieure le permet.
- Une programmation des appareils électriques du bâtiment Boileau et des chaudières à gaz du bâtiment Molière doit être envisagée pour fixer la température dans l'ensemble des locaux à 19 degrés. Cette programmation sera différente selon l'exposition des bureaux et pourra être réalisée par les services techniques. Le week-end et la nuit entre 19h et 8h, la température est réduite automatiquement de 2°C.
- Concernant les modalités d'éclairage, les bâtiments sont également équipés différemment : un système manuel à Boileau, un système avec des détecteurs à Molière. Mais ces derniers ne sont pas suffisamment efficaces et se déclenchent de façon intempestive. Une révision de l'ensemble des capteurs, ainsi que des interrupteurs défaillants, permettra d'y remédier. L'extinction des lumières est centralisée chaque soir sur les deux sites à 20 heures. En parallèle, une étude pour généraliser progressivement l'éclairage de type LED est envisagé.
- Enfin, les alertes relatives aux périodes de tension sur le réseau, disponibles via le dispositif ÉcoWatt, seront relayées en interne pour la bonne information de tous les agents.
- Concernant les consommations d'eau, les sanitaires et la cafétéria sont équipés de ballons d'eau chaude. Il n'est pas prévu pour l'instant de les éteindre.

Au-delà de ces mesures techniques, c'est collectivement et individuellement que les agents doivent modifier leurs habitudes, être vigilants et respecter des mesures de bon sens pour faire la chasse aux gaspillages. En voici une liste non exhaustive :

- Eteindre les éclairages en quittant les bureaux, en journée comme le soir,
- N'allumer que si nécessaire en journée qu'il y ait ou non un détecteur de présence dans les bureaux,
- Eteindre les écrans en quittant les bureaux, même en journée. La part des équipements informatiques dans la consommation d'électricité d'une entreprise de bureau est de 21%, dont 2/3 de l'énergie est consommée en période d'inactivité (ADEME, 2017),
- Fermer les portes de communication avec les espaces moins chauffés,
- S'habiller en cohérence avec les températures de saison,
- Eteindre les imprimantes le soir,
- Eteindre les photocopieurs et les écrans,
- Être attentif à tous les dysfonctionnements, dégradations ou événements inhabituels et prévenir ensuite les services techniques,
- Eteindre toutes les lumières restées allumées inutilement.

Concernant la question des mobilités, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des agents le 25 janvier 2023 afin d'établir un premier état des lieux. Il s'agissait d'un questionnaire anonyme comportant 18 questions.

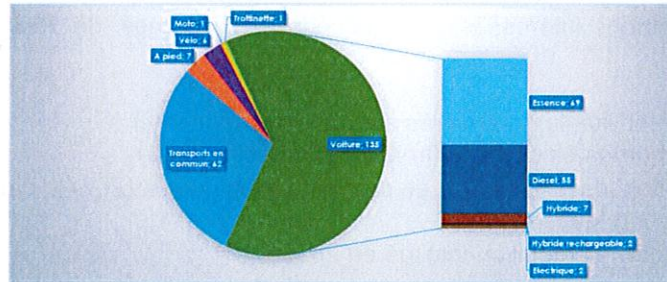
Le taux de retour est globalement satisfaisant puisque

- 208 agents ont répondu à l'ensemble des questions
- 41 ont répondu partiellement et seulement 4 questionnaires ont été jugés acceptables pour être réintégrés dans les résultats de l'enquête
- Soit un total de 212 réponses représentant un taux de réponse de 70,66%.



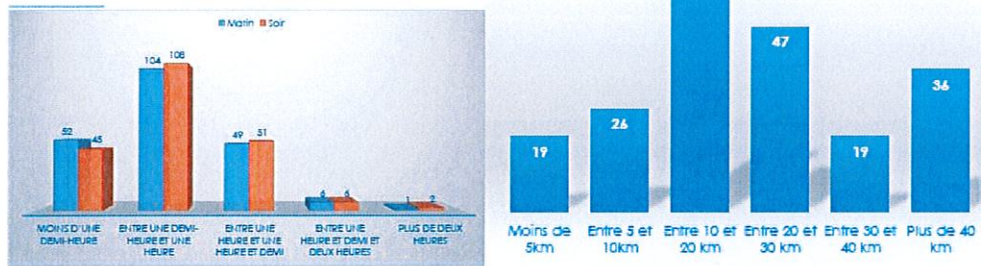
Les principaux enseignements de l'étude montrent que :

- La voiture représente 63,7% des moyens de déplacement et les transports en commun 29,2%



- Environ 73% des agents estiment avoir plus d'une heure de trajet le soir et le matin et plus de 48% habitent à plus de 20 Km du site ou de leur lieu de mission.

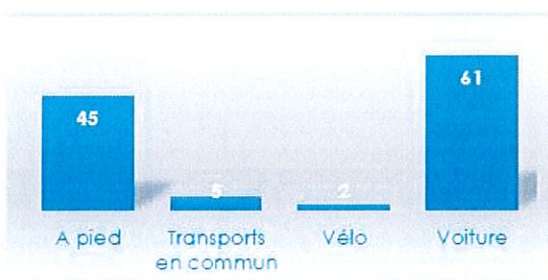
Répartition par type de distance



- Une grande partie des agents des missions facultatives exercent en collectivités. Dans le cadre du questionnaire, sur les 47 agents qui indiquent réaliser des déplacements en mission, 43 font effectivement partie de la direction des missions facultatives. Seulement 4 de ces agents réalisent ces déplacements en transports en commun.



D'autre part, sur les 113 agents qui indiquent réaliser des déplacements le midi, près de 54% utilisent à cet effet un véhicule. Mais 35% seraient prêts à changer pour une trottinette ou un vélo s'il existait un service de mise à disposition.



Conseil d'administration du 12 octobre 2023

REÇU EN PREFECTURE  
le 18/10/2023  
Application agréée E-legalite.com

L'enquête révèle également que :

- 59 agents envisagent l'acquisition d'un véhicule hybride dans les deux ans qui viennent
- 87 sont intéressés par un service de mise en relation pour de covoiturage
- 109 agents sont/seront intéressés pour accéder aux bornes de recharge pour les véhicules électriques.

A l'issue de cette enquête mobilité, les premières actions vont concerner :

- L'accessibilité des bornes électriques (troisième trimestre 2023)
- La mise à disposition de trottinettes et de vélos électriques (2024), dans le cadre du projet de sécurisation du parking Molière.
- Le renforcement du forfait mobilité, institué en 2022.

D'autre part, en 2023, à l'occasion du renouvellement d'une partie du parc automobile, la part des véhicules électriques et hybrides a été augmentée avec : la location de 5 véhicules électriques et 3 véhicules hybrides.

L'année 2024 sera l'occasion de non seulement poursuivre les actions en matière de gestion des bâtiments et de mobilité mais également d'initier les démarches prévues en matière de numérique et de déchets.

Le détail de l'état d'avancement du plan d'action est présenté dans le tableau ci-après :



Engagements	Actions	Description de l'action/ finalité/ Résultat attendu	Date de début	Date d'échéance	Indicateurs	Etape en cours	Actions réalisées	Evaluation/Suivi	Elément de suivi (preuve)
4-1 Agir sur nos consommations d'énergie et nos achats	4-1-1 Poursuivre nos économies d'énergie et augmenter la part des énergies vertes	Augmenter la part d'électricité verte dans la consommation. Part 2022 : 50% Part 2025 : 100%	janv-23	déc-24	* réduire d'au moins 10% la consommation énergétique par rapport à la consommation de l'année référence 2022	* Décalage de 15 jours du début et de la fin de la période de chauffe : démarrage vers le 15/10 et arrêt vers le 15/04 * Programmation des équipements (radiateurs et chaudières) pour fixer la température dans l'ensemble des locaux à 19 degrés.	Respect de la date décalée pour démarrer la période de chauffe : 15/10/2023. Conception de la campagne de sensibilisation à la sobriété énergétique	* Plan de sobriété transmis à tous les agents en octobre 2022 * L'arrêt du chauffage a été fait vers le 2 mai en raison des températures basses * Equipement programmé à 19° dans les nouveaux locaux. Impossibilité technique de réaliser dans les anciens bâtiments (blocage manuel individuel sur chaque équipement aurait été nécessaire)	* Etude comparative des relevés annuels de consommation

REÇU EN PREFECTURE  
le 18/10/2023  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-287800544-20231012-CA\_2023\_10\_

<p><b>4-1-2</b> Réaliser les travaux de réhabilitation du bâtiment Boileau pour en améliorer les performances thermiques</p> <p><b>4-1-3</b> Encourager une politique d'achat respectueuse de l'environnement et élaborer une charte de la commande publique responsable</p>	<p>Faire une isolation thermique</p>	<p>juin-23</p>	<p>juin-25</p>	<p>Lancement des travaux avant fin 2023</p>	<p>* Appel d'offres pour sélectionner les sociétés de travaux</p>	<p>Permis de construire accordé en juin 2023 Permis purgé au 30 septembre 2023</p>	<p>* tous les documents de l'appel d'offres et le permis de construire</p>
	<p>Favoriser les circulations douces (Forfait Mobilité Durable, Mise à disposition de vélo et borne de recharge, sensibilisation...)</p>	<p>Encourager l'ensemble des services à faire des achats responsables grâce à une charte commune</p>	<p>janv-24</p>	<p>déc-24</p>	<p>* réalisation une charte de politique d'achat responsable avant fin 2024</p>	<p>* résultats enquête mobilité en cours d'exploitation * Réflexion en cours pour installation "bornes" prêts vélo électrique en 2024 * Mise à disposition et mode d'emploi relatif à l'utilisation des bornes électriques en cours d'élaboration * Un espace dédié au covoiturage sur le nouveau intranet début 2024</p>	<p>* Enquête mobilité réalisée en janvier 2023 * Stage écoconduite réalisé à destination du service remplacement (juin 2023) * Prise en charge des titres de transport à hauteur de 75% depuis le 1er septembre 2023 * Mise en</p>
<p><b>4-2</b> Agir sur les mobilités et l'usage numérique</p>	<p>Mettre en place le plan employeur mobilité</p>	<p>janv-23</p>	<p>déc-24</p>	<p>* Faire une enquête "mobilité" auprès des collaborateurs * mettre en place, au moins, un stage éco-conduite * mettre à disposition les bornes électriques pour les véhicules personnels * Mettre à disposition des agents</p>	<p>* Enquête mobilité réalisée en janvier 2023 * Stage écoconduite réalisé à destination du service remplacement (juin 2023) * Prise en charge des titres de transport à hauteur de 75% depuis le 1er septembre 2023 * Mise en</p>	<p>* Facture du prestataire pour le stage écoconduite</p>	

REÇU EN PREFECTURE  
le 18/10/2023  
Application agréée E-legalite.com







	<p><b>4-2-3</b> Promouvoir et mettre en place un usage numérique responsable</p>	<p>pollution digitale, volumes d'échanges</p>	<p>sept-23</p>	<p>oct-25</p>	<p>* Au moins 3 ateliers de sensibilisation à la pollution numérique * déploiement généralisé du connecteur NetExplorer pour la gestion des boîtes mails * diminuer la taille des boîtes mails * organiser la journée "cleaning day" * Communiquer les statistiques de réparation du matériel</p>	<p>Automne 2023 : préparation des ateliers de sensibilisation à la pollution numérique (DSI /Archives)</p>			
	<p><b>4-2-4</b> Mettre en place de nouvelles solutions numériques permettant de dématérialiser les processus du SIG</p>	<p>(Archivage électronique, traitement du courrier.)</p>	<p>sept-23</p>	<p>févr-24</p>	<p>* réaliser le recensement des processus non dématérialisés * présentation et proposition de projet à la direction</p>				

REÇU EN PREFECTURE  
le 18/10/2023  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-287800544-20231012-CA\_2023\_10\_



<p><b>4-3</b> Encourager les démarches individuelles dans le cadre des actions collectives</p>	<p><b>4-2-5</b> Dématérialisation complète des processus concours</p>	<p>Dématérialisation des oraux lorsque c'est matériellement possible (notation des épreuves orales)</p>	<p>janv-23</p>	<p>déc-23</p>	<p>100 % des notations des épreuves orales dématérialisées en fonction du type d'épreuve</p>	<p>Dématérialisation complète de l'évaluation des épreuves orales des candidats pour toutes les opérations organisées à compter du 1er février 2023</p>		
	<p><b>4-3-1</b> Partager au CIG les bonnes pratiques entre collaborateurs</p>	<p>sensibiliser les agents aux problématiques du climat et de l'environnement</p>	<p>avr-23</p>	<p>déc-24</p>	<p>*Au moins deux actions de sensibilisation par an * Information transmise dans le cadre du plan sobriété énergétique</p>	<p>un 1er atelier "fresque du climat" a été organisé le 11/09 pour tous les responsables</p>		
	<p><b>4-3-2</b> Mettre en place le tri sélectif et développer les points de collecte</p>	<p>permettre aux agents de trier leur déchet</p>	<p>avr-23</p>	<p>déc-23</p>	<p>* Mise en place de points de collecte dans chaque bâtiment</p>	<p>consultation sera lancée au cours du 2nd semestre 2023 pour une installation au 1er/01/2024</p>		
	<p><b>4-3-3</b> Mettre en place et développer un espace de troc</p>	<p>permettre aux agents de disposer d'un espace permettant des échanges de toute nature (livres, vêtements, puériculture, recettes...)</p>	<p>janv-24</p>	<p>déc-24</p>	<p>Créer un espace de troc sur le futur réseau social du CIG</p>			



**Le Conseil d'administration,**

- Vu, le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu, la délibération D 2021 – 78 du 14 décembre 2021 approuvant le projet d'établissement ;
- Vu, la délibération D 2023 – 43 du 12 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Considérant l'importance, au regard des enjeux climatiques, d'agir pour réduire l'impact des activités du CIG sur l'environnement ;
- Vu l'exposé du président,

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,**

- Prend acte de la présentation du rapport sur la situation du CIG en matière de développement durable, au titre de l'année 2023.

Pour extrait conforme,

Le président,



  
Daniel LEVEL  
Maire de la commune déléguée de Fourqueux